

COMPTE DES OUVRIERS

QUI ONT RÉPARÉ LE CHATEAU DE CHATEAU-THIERRY

En 1402.

Cy-après s'ensuivent les noms des ouvriers qui ont ouvré aux jours de Monseigneur le duc d'Orléans en son chastel de Chasteau-Thierry en l'an mil CCCC et deux pendant les semaines et jours cy-après déclarés et aussi les sommes d'argent qu'ils ont eu par jour et dont ils ont été payés par Jehan Chevalier receveur du domaine de mondit s^r le duc et paieur des œuvres illec, en la présence de moy Jehan Formy maistre des œuvres de massonnerie du Roy et de mondit s^r au bailliage de Vitry et nommé par mondit s^r le duc pour terminer les œuvres de massonnerie et autres qui en despend de son dist chastel de Chasteauthry et en la présence de moy Jehan de Saint-Sauge clerc d'icelles œuvres ordonnées aux-dits par mondit s^r le duc pour lesquels ouvrages et paiemens cy-après déclarés nous certiffions être fais les sommes estre vrayes et les paiemens dont mémoire est fais cy-après pour estre fais et paié en ma dite présente par ledit paieur tesmoing nos scaux avec le saing manuel de moy Jehan de s^r Sauge clerc dessuz nommé mis à la fin des présent rôle montant en paiement à soixante-neuf livres, dix-neuf solz, neuf deniers (le xv^e jour du mois d'octobre l'an dessuz dit mil CCCC et deux).

PREMIÈRES

Pour la semaine commençant le lundi viii^e jour de mai audit an 1402 à plusieurs ouvriers qui ont ouvré en le descombre des fondemens des gros murs du chastel dudit Chasteau-Thierry à l'endroit des chambres de nos s. s. les enfants au lez devers la ville :

Jehnon le charpentier.	vi jours, p. jour	v s.	valent	xxx s. t.
Jehan Morget.	vi j.	—	ii s. vi d.	— xv s.
Prin Nanette.	vi j.	—	ii s. vi d.	— xv s.
			T.	LX s. t.

Pour la semaine commençant le lundi xv^e jour de mai pour estais et contrefiches en ladite descombre :

Jehnon le charpentier.	ii jours, p. jour	v s.	valent	x s. t.
Jehan Norget.	ii j.	—	ii s. vi d.	— v s.
Prin Nanette.	ii j.	—	ii s. vi d.	— v s.
			T.	xx s. t.

Pour la semaine commençant le lundi xxii^e jour de mai à ouvrir en ladite descombre :

Jehnon le charpentier.	v jours	valent	xxv s. t.	
Jehan Norget.	v j.	—	xii s. vi d.	
Prin Nanette.	v j.	—	xii s. vi d.	
			T.	L s. t.

Pour la semaine commençant le lundi xxix^e jour de mai estant les roches et gros murs dessus diz pourris et toutes icelles roches et murs voulaient cheoir et fondemens dessus diz pourquoy fut prins plusieurs charpentiers et aides :

Jehan Coulomber charp ..	ii j. p. jour.	v s.	valent	x s. t.
Robin Colombe charp.....	ii j.	—	v s.	—
Jehnon le charpentier.....	v j.	—	v s.	—
Joseph Faron.....	v j.	—	ii s. vi d.	—
Jehan Norget.....	v j.	—	ii s. vi d.	—
Simonnet de Jonnelle.....	v j.	—	ii s. vi d.	—
Prin Nanette.	v j.	—	ii s. vi d.	—
Desais.	v j.	—	ii s. vi d.	—
Jaqmart de Cugny.	v j.	—	ii s. vi d.	—
Jehan de Romeny.....	v j.	—	ii s. vi d.	—
Griffon le lorrain.....	v j.	—	ii s. vi d.	—
Chemin la barbe.	v j.	—	ii s. vi d.	—
Prinet Raoulin.....	v j.	—	ii s. vi d.	—
Joseph de Huy (Houy?)...	v j.	—	ii s. vi d.	—
Jehan de Bresne.	v j.	—	ii s. vi d.	—
Jehan Huet.....	v j.	—	ii s. vi d.	—
Rolant Richart.....	v j.	—	ii s. vi d.	—
Pierrot de Bonneil.....	v j.	—	ii s. vi d.	—
Pierrot Petit.	v j.	—	ii s. vi d.	—
Jehan de Barale (Brasles).	v j.	—	ii s. vi d.	—
Hugnin de Saint-Remy...	v j.	—	ii s. vi d.	—
Jehan le puétiot.....	v j.	—	ii s. vi d.	—
Jaquin le masson.	v j. 1/2	—	v s. t.	—
Jehan son varlet.	v j. 1/2	—	xx d. t.	—

T..... xv liv. xix s. ii d.

Pour la semaine commençant le lundi v^e jour de juing
 audit an ouvrer lesdis murs et fondemens et pour mettre
 deux grands étais devant les murs et roches du hault qui
 estaiant émincés de nouvel et pour estayer et relever la
 grange aux engins qui cheoit es fossez dessus le clos dudit
 chastel :

Jehnon le charpentier.....	vi j. p. jours	v s. t.	valent	xxx s. t.
Jos. Coulomb.	i j. 1/2	—	v s.	—
Robin Colombe	i j. 1/2	—	v s.	—
Jehan Norget.....	vi j.	—	ii s. vi d.	—
Prin Nanette.....	vi j.	—	ii s. vi d.	—
Jaqmart de Cugny.....	i j.			ii s. vi d.
Jos. Faron.	i j.			ii s. vi d.
Rolant Richart.....	i j.			ii s. vi d.
Griffon le lorrain.....	i j.			ii s. vi d.
Jeh. de Huy.....	i j.			ii s. vi d.

Desais.....	1 j.	11 s. vi d.
Hugnin de Saint-Remy...	1 j.	11 s. vi d.
Jeh. de Bresne.....	1 j.	11 s. vi d.
Jeh. le picquart.....	1 j.	11 s. vi d.

Signé : SAINT SAUGE.

Ce compte, qui porte le n° 23 de la collection Joursenvault, est intéressant à relever à cause des précautions prises par le duc d'Orléans, comme par tout seigneur possesseur d'un castel, afin d'assurer une réfection sérieuse, bien et dûment contrôlée, des parties endommagées plus que par l'importance même des travaux exécutés. Il n'est pas inutile aussi, ce semble, d'établir un rapprochement entre le prix de la journée d'un ouvrier au commencement du xv^e siècle et celui qui est en vigueur de nos jours, de même par rapport à la valeur des objets de consommation à ces deux époques.

Au mois d'octobre 1402, il fallut étayer, retenir, refaire les « gros murs au lez devers la ville qui estaient émincés et voulaient cheoir ès fondemens, ainsi que la grange aux engins. » Cette réparation exigea cinq semaines de travail et l'emploi de maçons, de charpentiers et de manouvriers ou aides. La surveillance des travaux incombait « au maistre des œuvres de massonnerie du duc. »

La réception en fut faite, en présence de Jehan de Saint-Sauge, « clerc » espèce d'intendant, par Jehan Formy, « maistre des œuvres de massonnerie du roy au bailliage de Vitry » et nommé *ad hoc*. Le paiement fut effectué, après avis conforme de l'intendant Saint Sauge, par le receveur du domaine du duc, Jehan Chevalier dont la nomination avait eu lieu le 3 septembre précédent (n° 3 de la collection).

Les bâtiments et les fortifications des places coûtaient alors très peu de chose, les seigneurs ayant le droit d'obliger leurs hommes d'y travailler à titre de corvée. Une ordonnance de 1261 fixe à 108 livres par an, c'est-à-dire à 6 sous

par jour, les gages les plus élevés, et à 3 deniers les plus bas. Dans le compte dont s'agit, les charpentiers et les maçons reçoivent par jour, chacun 5 sous tournois ; les terrassiers, manœuvres et aides, 2 sous 6 deniers ; un jeune garçon maçon « son varlet » ne touche que 20 deniers.

Il est assez difficile de déterminer d'une manière précise la valeur relative de la monnaie entre l'époque qui nous occupe et la nôtre, et particulièrement celle des objets de consommation.

D'après M. de Wailly, au temps de Saint-Louis, la valeur intrinsèque de la livre tournois était de 17 fr. 97 et la puissance de l'argent cinq fois supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui (*Académie des sciences morales et politiques*, n° 109, p. 83). Le compte de l'intendant Saint Sauge s'élevant à 69 l. 19 s. 9 d. donnerait comme valeur intrinsèque 1,257 fr. 90 et comme valeur relative 6,289 fr. 50.

Suivant M. Leber (*Essai sur les monnaies*, cité par M. Duruy, *Histoire de France*, tome I^{er}, page 400) et M. Bailly (*Histoire financière*, même ouvrage, page 572) l'écu d'or valait sous Charles VIII, après 1487, 1 livre 15 sous, et suivant Monteil (*Histoire des Français des divers états*), il faut multiplier ce nombre par 31 pour avoir la valeur actuelle.

La journée des charpentiers Jehnon, etc.; cités dans le mémoire, étant de 5 sous, serait cotée aujourd'hui à 7 fr. 75 ; celle des terrassiers Norget, etc., à 2 sous 6 deniers, serait de 3 fr. 875 ; celle de Jehan, « le varlet » de Jaquin le masson, 20 deniers équivaldrait à 2 fr. 60.

En 1350, le setier de blé, qui comprend 1 hectolitre 56 litres, valait 15 sous tournois, ce qui, pour notre temps, équivaut à 15 francs l'hectolitre ou 21 francs le quintal ; en 1428 « le bouissel de froment, à 2 sous 6 deniers ; d'orge, à 12 deniers tournois ; d'avoine, à 7 deniers tournois », ou respectivement à l'hectolitre, 15 fr. 50 ; 6 fr. 20 ; 4 francs de nos jours.

On vendait, en 1372, l'orge au marché de Rethel, 2 sous, c'est-à-dire 3 fr. 10, valeur actuelle ; la poule, 8 deniers, soit 1 fr. 40. Il est impossible de déterminer le prix de la

viande pour les ouvriers, aucun compte n'en fait mention ; la boisson, le vin notamment, subit des fluctuations qui ne permettent pas de fixer un chiffre pour nos contrées au xv^e siècle. Il y a tout lieu de penser que l'alimentation se composait, comme au commencement de ce siècle, pour les personnes de la campagne, de pain, légumes, viande de porc, le tout accompagné d'une boisson « piquette », cidre ou poiré, que l'on fabriquait soi-même.

Quant aux étoffes, le coton peu employé était fort cher ; l'aune de drap valait 16 sous, c'est-à-dire 20 fr. 80 le mètre ; les étoffes communes, serge, droguet, etc., employées le plus communément, ne valaient guère que le quart du prix précité. En somme, l'ouvrier était-il plus malheureux ? décidez.

Le document dont s'agit est sur parchemin mesurant 1 pied de large sur 2 pieds 1/2 de long, exactement : 0^m 33 sur 0^m 76. C'est déjà une dimension respectable, mais qui n'approche pas de plusieurs pièces (ou rouleaux) mentionnées par A. Monteil dans ses notes : *le Terrier de l'archevêque de Bordeaux*, sur vélin, écrit au xiv^e siècle, est, sans exagération, de la grandeur d'une petite porte ; le rouleau ou parchemin contenant le compte de Guidon de Chartres en 1333, mesure 20 pieds de long sur 1 pied de large, c'est-à-dire treize fois et demi plus grand que le nôtre.

M. Duruy fait observer, dans la séance du mardi 7 avril 1885 du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, que *les livres de raison* pourraient peut-être donner des indications sur un point qui embarrasse toujours les historiens : quelle est la valeur exacte des anciennes monnaies ? La loi du maximum de Dioclétien donne le prix de certaines denrées, mais que représentent ces chiffres ? MM. Monunsen et Waddington arrivent à des conclusions très différentes ; il serait donc à souhaiter que l'on cherchât à élucider cette question au moyen des livres de raison et des livres de comptes.

M. Édouard Forestié, secrétaire de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, s'appuyant sur les nombreuses

indications fournies par le livre des comptes des frères Bonis, est arrivé à fixer à 20 centimes de notre monnaie le pouvoir du denier tournois dans le milieu du xiv^e siècle. Ce chiffre, produit de la comparaison des prix anciens de la journée d'un charpentier, a été obtenu également par MM. Viollet-Leduc et Alexis Monteil. Cette concordance en démontre l'exaclitude.

A la suite de la lecture du travail de M. de l'Estourbeillon, séance du mercredi 8 avril, sur la « vie de château au xvi^e siècle » (*Dial. de Saffré*), M. Deloche, membre de l'Institut, signale le haut intérêt qu'il y aurait à mettre ces documents à profit pour établir un tableau de comparaison entre les valeurs de la terre, des denrées (1), des bêtes de somme, des tissus et des journées de travail aux diverses époques du Moyen-Age. Le livre de Leber : *Essai sur la fortune privée au Moyen-Age*, d'un si grand secours pour les érudits, remonte à un demi-siècle et il est, à la fois, sans rapport avec le pouvoir actuel de l'argent et, en outre, très défectueux pour les périodes antérieures au xv^e siècle.

MOULIN.

(1) En 1428, dix œufs coûtaient 5 deniers, ou 6 fr. 20 le cent au cours de ce jour; la pinte de lait, 4 deniers, ce qui remet le prix à 20 ou 25 centimes le litre; un cheval estimé 15 livres, c'est 465 francs pour la valeur actuelle.